

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_121 : AMENAGEMENT URBAIN DE LA RD97 / AXE DE VIE D'ARTHES –
CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 29 juin 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Marie-Claire MALROUX

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Bruno LAILHEUGHE), Marie-Louise AT (pouvoir à Naïma MARENGO), Laurence PUJOL (pouvoir à Enrico SPATARO), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2017

N° DEL2017_121 : AMENAGEMENT URBAIN DE LA RD97 / AXE DE VIE D'ARTHES – CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et programmation des travaux

Madame Delphine DESHAIES-GALINIE, rapporteur,

L'opération Aménagement urbain de la RD 97 : axe de vie d'Arthès, dont la réalisation est prévue de 2017 à 2019, a pour objectif de réaliser un aménagement urbain le long de la route départementale 97 en entrée de la commune d'Arthès.

Cet aménagement permettra de :

- renforcer l'identité du centre bourg,
- créer des cheminements doux des deux côtés de la route et des traversées sécurisées pour les piétons,
- favoriser et sécuriser l'usage des transports urbains en réalisant des arrêts aux normes d'accessibilité et en sécurisant les cheminements d'accès à ces arrêts,
- réduire la vitesse,
- sécuriser les carrefours et les accès aux propriétés,
- organiser le stationnement le long de cette voie,
- renouveler les réseaux et enfouir les réseaux électriques.

Cette opération sera réalisée en deux étapes :

- du giratoire actuel au chemin du Mirail,
 - du chemin du Mirail à la limite communale avec Lescure d'Albigeois.

L'aménagement de voirie concerne deux maîtres d'ouvrage, l'agglomération et le département du Tarn.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 prévoit que « Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Le Département du Tarn délègue à la communauté d'agglomération la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux relatifs :

- à la réalisation de la chaussée existante de la route de Carmaux (11940 m²),
- à la signalisation de police (horizontale et verticale).

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est donc désignée comme maître d'ouvrage et maître d'œuvre unique pour la réalisation de cette opération.

Les travaux feront l'objet d'un marché spécifique et seront réalisés en deux phases.

Le pilotage et le suivi des travaux seront assurés par la communauté d'agglomération.

Le Département sera convié aux réunions de chantier.

Le Département participera aux frais des travaux de voirie et de signalisation verticale et horizontale lui incombant correspondant à 340 000 € ttc pour la phase 1 et 260 000 € ttc pour la phase 2, soit au total 600 000 € TTC.

Le Département participera aux frais de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage lui incombant correspondant à 23 800 € TTC pour la phase 1 et 18 200 € TTC pour la phase 2, soit au total 42 000 € TTC.

Ces participations seront versées à la communauté d'agglomération au démarrage de chaque phase de travaux, sur appel de fonds.

La convention qui vous est présentée a pour objet d'arrêter les conditions administratives, techniques et financières de ce transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi MOP et l'ordonnance 2004 – 566

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 19 janvier 2017,

CONSIDERANT l'intérêt que présente la mise en oeuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de l'opération aménagement urbain de la RD97 – axe de vie d'Arthès,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du département à la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la réalisation de l'opération AMENAGEMENT URBAIN DE LA RD97 / AXE DE VIE D'ARTHES,

APPROUVE la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-annexée et autorise le président à signer ladite convention,

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 juin 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE